CA Hérault-Méditerranée (Siren : 243400819)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Saint-Thibéry
Arrondissement	Béziers
Département	Hérault
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/12/2002
Date d'effet	31/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Gilles D'ETTORE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	ZI Le Causse
Numéro et libellé dans la voie	22 Avenue du 3ème Millénaire
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34630 ST THIBERY
Téléphone	04 99 47 48 49
Fax	04 99 47 48 50
Courriel	accueil@agglohm.net
Site internet	www.heraultmediterranee.net

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	82 169

Densité moyenne	211,50

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
34	Adissan (213400021)	1 350
34	Agde (213400039)	29 504
34	Aumes (213400179)	515
34	Bessan (213400310)	5 648
34	Castelnau-de-Guers (213400567)	1 233
34	Caux (213400633)	2 677
34	Cazouls-d'Hérault (213400682)	415
34	Florensac (213401011)	5 101
34	Lézignan-la-Cèbe (213401367)	1 597
34	Montagnac (213401623)	4 494
34	Nézignan-l'Évêque (213401821)	1 796
34	Nizas (213401847)	679
34	Pézenas (213401995)	8 035
34	Pinet (213402035)	2 028
34	Pomérols (213402076)	2 191
34	Portiragnes (213402092)	3 306
34	Saint-Pons-de-Mauchiens (213402852)	645
34	Saint-Thibéry (213402894)	3 008
34	Tourbes (213403116)	1 992
34	Vias (213403322)	5 955

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 36

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique *Mise en oeuvre du contrat de rivière Orb et notamment coordination, animation, information, facilitation dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, dans le bassin versant Orb et Libron*
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif *Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l?article L.2224-8*
- Assainissement non collectif *Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l?article L.2224-8*
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Lutte contre les nuisances sonores

- Lutte contre la pollution de l'air

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris es accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Gestion des eaux pluviales urbaines

Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l?article L.2226-1

- Autres actions environnementales

*Gestion, protection et valorisation des espaces naturels : terrains du conservatoire du littoral, sites Natural 2000 et autres espaces naturels à préciser dans un schéma directeur - Etudes et travaux liées à la recomposition spatiale du Littoral et à la gestion du trait de côte - Actions d éducation à l environnement et au développement durable pour tout public sur les espaces naturels gérés par la CAHM - Entretien et recomposition de tous les espaces verts urbains situés sur le territoire intercommunal y compris l entretien des pelouses et des espaces verts des stades ainsi que la création des espaces verts des projets d intérêts communautaires définis dans le cadre des compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives - Coordination, animation et études pour une gestion équilibrée de l eau et des milieux aquatiques sur les bassins versant du territoire - Coordination, animation et études pour une gestion équilibrée de l eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du fleuve Hérault en cohérence avec le S.A.G.E. : * animation et coordination des actions menées par les différents maîtres d'ouvrage sur le bassin dans le cadre de la mise en oeuvre du S.A.G.E. * maîtrise d'ouvrage des études d'intérêt global sur le bassin du fleuve Hérault * sensibilisation, information et communication dans le domaine de l eau à l échelle du bassin versant * suivi et mise en oeuvre du S.A.G.E. - Définition, animation et coordination d une stratégie globale d aménagement du bassin versant de la lagune de Thau et de l étang d Ingril destinée à la prévention des inondations et à la défense contre la mer, la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des zones humides Préservation et gestion durable et équilibrée de la nappe astienne*

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

Actions de développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d intérêt communautaire ; Agriculture aide au maintien et au développement de l agriculture sur le territoire de la CAHM, valorisation et promotion du territoire à travers ses produits du terroir, actions en faveur d une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, schéma directeur des aires de lavage et de remplissage des engins agricoles, réflexion générale sur la construction en zone agricole, créations de hameaux agricole déclarés d intérêt communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d intérêt communautaire - Création et entretien des itinéraires de promenade et de randonnée des circuits VTT, reconnus labellisés - Valorisation des patrimoines : archéologie préventive, étude et réhabilitation des édifices patrimoniaux d'intérêt communautaire (Château Laurens et son parc à Agde, Abbatiale de Saint-Thibéry, Château de Castelnau de Guers), inventaires urbains, architecturaux et des patrimoines non protégés, plan paysage - Construction, aménagement, entretien et gestion d équipements sportifs d intérêt communautaire

Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) *Création et réalisation de zones d aménagement concerté d intérêt communautaire*
- Constitution de réserves foncières *Réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d équilibre social de l habitat*
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports *Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l article L3421-2 du même code*
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie *Propreté de la voirie urbaine (à l exclusion des décharges sauvages et des poubelles de plages)*
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme *Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme Organisation et promotion d évènements touristiques ayant une identité intercommunale et favorisant le développement touristique du territoire -* *Mise en tourisme du patrimoine (CIAP, visites guidées....)*
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social *Politique du logement d intérêt communautaire*
- Politique du logement social *Politique du logement d intérêt communautaire*
- Action et aide financière en faveur du logement social *Actions et aides financières en faveur du logement social d intérêt communautaire*
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées *Action, par des opérations d intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées*
- Amélioration du parc immobilier bâti *Amélioration du parc immobilier bâti d intérêt communautaire*
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat *Droit de préemption urbain dans les périmètres fixés, après délibération concordante de la ou des communes concernées, par le conseil de communauté pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d équilibre social de l habitat*
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- Service public de défense extérieure contre l'incendie
- NTIC (Internet, câble...) *Etablissement et exploitation de nouvelles structures haut débit, complémentaires des réseaux d initiatives privées et publiques, participant à l aménagement du territoire, encourageant le développement économique et répondant aux besoins propres de la communauté d agglomération et de ses communes membres.*
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage *Création, aménagement, entretien et gestion des aires d accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l accueil et à l habitat des gens du voyage*
- Création et gestion des maisons de services au public *Création et gestion des maisons de services au public d intérêt communautaire et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l article 27-2 de la loi n°2000-32 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
34	SM Etablissement Public Territorial de Bassin fleuve Hérault (200018679)	SM ouvert	211 203
34	SM aéroport Béziers Cap d'Agde - Hérault Occitanie (200019503)	SM ouvert	374 058
34	SM des transports en commun de l'Hérault (253403430)	SM ouvert	904 160
34	SM du bassin de Thau (253403539)	SM fermé	193 816
34	SMICTOM Pézenas-Agde (253400485)	SM fermé	138 576
34	SM de la vallée de l'Orb et du Libron (SMVOL) (253403109)	SM ouvert	218 830
34	SM d'études et de travaux de l'Astien (253401855)	SM ouvert	250 678
34	SM du SCOT du Biterrois (253403455)	SM fermé	290 247
34	Syndicat d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc (253400659)	SM fermé	223 914
34	SM Filière Viande de l'Hérault (253401715)	SM ouvert	264 161
34	SM des eaux de la vallée de l'Hérault (200074441)	SM fermé	24 309
34	SM Hérault énergies (253401699)	SM ouvert	852 078

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)